

# **Èglise Adventiste du Septième Jour au Canada**

## **Déclaration d'engagement à la protection des renseignements personnels**

Conformément aux lois en vigueur, l'Èglise adventiste du septième jour du Canada (l'Èglise) s'engage à protéger la vie privée de ses membres, adhérents, donateurs, volontaires, employés, directeurs, officiers, ainsi que de toute autre personne de qui l'Èglise détient des renseignements personnels. L'Èglise adhère aux principes du Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation afin de s'assurer que tout renseignement personnel est recueilli selon les règles, utilisé seulement pour la raison prévue et supprimé convenablement lorsqu'il n'est plus utile.

Les membres de l'Èglise et ceux qui le deviennent ou qui adhèrent à ses croyances reconnaissent que la Bible décrit les croyants comme les parties d'un seul corps (voir 1 Corinthiens 12). Ceci exige le partage de renseignements personnels avec le reste du corps. De plus, le corps reconnaît que l'Èglise est affiliée aux organisations provinciales et régionales suivantes : l'Èglise adventiste du septième jour à Terre-Neuve et au Labrador, la fédération des Maritimes de l'Èglise adventiste du septième jour, la fédération du Québec de l'Èglise adventiste du septième jour, la fédération de l'Ontario de l'Èglise adventiste du septième jour, la fédération Manitoba-Saskatchewan de l'Èglise adventiste du septième jour, la fédération de l'Alberta de l'Èglise adventiste du septième jour et la fédération de la Colombie-Britannique de l'Èglise adventiste du septième jour. De plus, l'Èglise est aussi affiliée aux organisations suivantes : ADRA Canada, Canadian University College, Il Est Écrit Canada, Christian Record Services Inc., la Voix de la Prophétie (Canada), Amazing Facts Canada, la Division nord-américaine de la Conférence générale des adventistes du septième jour, Adventist Review, Pacific Press Publishing Association, Adventist Book Center, Andrews University. À cause de cette affiliation, un contrat tacite lie l'Èglise, ainsi que ses membres et adhérents, au « Manuel de l'Èglise adventiste du septième jour » et à la « Politique de travail de la Division nord-américaine de l'Èglise adventiste du septième jour ».

Sauf en ce qui concerne cet accord tacite de collecter, d'utiliser et de garder des renseignements personnels, aucun renseignement personnel ne sera vendu, loué ou rendu public de façon quelconque sans le consentement explicite du membre ou de l'adhérent concerné. Sauf en cas d'exigences contraires du « Manuel de l'Èglise adventiste du septième jour », de la « Politique de travail de la Division nord-américaine » ou de la loi, chaque membre et adhérent a le droit, en tout temps, de retirer tout consentement tacite ou formel ayant été donné auparavant pour l'utilisation de renseignements personnels.

En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, ce qui vient d'être mentionné signifie que tous les membres et adhérents ont donné leur consentement tacite pour l'utilisation de leurs renseignements personnels au sein de l'Èglise et de ses organisations et entités affiliées, en autant que cette utilisation soit en accord avec les statuts et la position de l'Èglise adventiste du septième jour du Canada, considérant qu'elle ne fournira pas de renseignements personnels à des agences et entités qui ne sont pas dirigées directement, ou chapeautées, par l'Èglise adventiste du septième jour.

Toute autre personne ou organisation agissant au nom de l'Église doit se conformer aux principes et aux politiques et a accès de façon restreinte aux renseignements personnels, dans le but d'accomplir les services pour lesquels l'Église l'a engagée.

L'Église a désigné son secrétaire exécutif comme responsable de la vie privée. Tous les commentaires, questions et requêtes concernant la vie privée doivent lui être adressés par écrit à :

Responsable de la vie privée

Église adventiste du septième jour du Canada

1148 King Street East, Oshawa, Ontario, L1H 1H8